



DÉFENSE DE DÉPOSER DES REBUTS SUR LA VOIE PUBLIQUE ET DANS LES FOSSÉS

Nous avons constaté une augmentation du dépôt de rebuts sur nos voies publiques et dans nos fossés. Le conseil municipal a pris antérieurement entente avec L'Écocentre de Magog pour vous offrir la possibilité de vous départir des matériaux non acceptés lors de la cueillette de déchets. Si vous désirez vous prévaloir de ce service, il est primordial de venir chercher une carte de membre au bureau municipal afin d'être accepté sur le site de l'Écocentre. À noter que cette carte est gratuite. En raison de la pandémie, veuillez téléphoner préalablement et nous organiserons la remise de cette carte avec distension.

Veillez vous référer sur le site de l'Écocentre de Magog, pour connaître leur tarification.